

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 28 juin 2022
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	24 + 5 pouvoirs	16 juin 2022	16 juin 2022

N° délibération	Objet
2022-043	Redevance déchets ménagers – Nouveaux tarifs au 01 juillet 2022

Le vingt-huit juin 2022 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT-DANTEC

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jacques THEPAUT, Gérard TOSSER, Marc QUEMENER, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU

LOQUEFFRET : Sylvie ALLAIN

PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN, Christophe DANIEL

SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC, André PAUL

Pouvoirs : Barbara PERRON à Hubert LE LANN, Coralie JEZEQUEL à Georges MORVAN, Josiane GUINVARC'H à Anne ROLLAND, Eric GONIDEC à Jean-Yves CRENN, Marcel SALAÛN à Sylvie ALLAIN

Secrétaire de séance : Anne ROLLAND

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une délibération du 26 octobre 2021 avait défini des tarifs de redevance déchets ménagers.

Il demande à Marc Quemener de présenter le bilan annuel de l'année 2021 et les conclusions de la commission déchets ménagers du 22 juin qui propose de nouveaux tarifs à mettre en place.

En effet, le budget comptabilité de type M4 est dans l'obligation de s'équilibrer par les recettes du service.

Les dépenses liées au traitement des déchets notamment en déchetterie a fortement augmenté.

Les recettes ne sont pas en mesure d'équilibrer ce service, il convient de prévoir une augmentation de la redevance qui doit être de 20%.

La commission Déchets ménagers et Voirie a préparé lors de sa réunion du 22 juin 2022 une proposition de tarifs de la redevance déchets ménagers à appliquer à compter du 01 juillet 2022. Les tarifs délibérés au 26 octobre 2021 seront appliqués du 01 janvier au 30 juin 2022.

Les tarifs proposés sont définis dans le tableau suivant :

Catégories	Tarifs au 01 juillet 2022
Foyers (2 personnes et plus)	218 €
Personne seule	118 €
Gîtes	118 €
4 gîtes et plus	470 €
Résidences secondaires	150 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	403 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	668 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	106 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	136 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	334 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants, restaurant avec hébergements multiples	761 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)	318 €
Part communale par habitant	3 €
Composteur 300 litres	30 €
Composteur 600 litres	40 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs proposés

Adopté à l'unanimité par l'assemblée

Pour extrait certifié conforme au registre,
 Le Président,

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la réception en préfecture et la publication le 11 juillet 2022

